

VILLE DE SAINT-CONSTANT

**CERTIFICAT ATTESTANT DU RÉSULTAT
DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT À DISTANCE**

Règlement numéro **1683-20** décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de **Sainte-Catherine**.

Date du registre : 23 mars 2021 au 7 avril 2021.

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Saint-Constant, certifie sous mon serment d'office que :

- a) le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement mentionné ci-dessus est de 1;
- b) le nombre requis de signatures des personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin sur ce règlement est de 1;
- c) le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées pour demander la tenue d'un scrutin référendaire est de 0.

En conséquence :

 x ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

 un scrutin référendaire doit être tenu sur ce règlement.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Saint-Constant,
ce 13 avril 2021



Me Linda Chau, greffière adjointe